

520 - Gestion des collèges

**520 - Gestion des collèges - Propositions financières -
Budget primitif 2020**

CD/2019/097

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse
J340 - Service Vie Quotidienne des Collégiens

Résumé :

L'éducation constitue un des enjeux prioritaires pour la réussite et l'insertion de tous. Depuis 1986, les Départements ont la responsabilité des collèges publics.

Ils exercent des compétences très larges comprenant la construction, le fonctionnement, l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique des collèges.

Au travers d'actions volontaristes, le Département souhaite également faire du collège un véritable lieu de vie et d'apprentissage social, offrir des choix pour que des enfants puissent révéler leurs potentialités et leurs talents.

Soucieux d'accompagner la réussite scolaire des collégiens du Bas-Rhin, le Département mobilise ses compétences et ses moyens pour permettre le développement des capacités de tous les élèves.

A ce titre, l'engagement du Département est double : offrir des conditions matérielles optimales pour favoriser cet apprentissage et participer à la mise en place d'actions pédagogiques utiles permettant de préparer l'élève à sa vie d'adulte responsable, engagé, épanoui.

Il revient également au Département d'attribuer une dotation de fonctionnement pour les 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Même dans une période de forte contrainte budgétaire, le Département du Bas-Rhin a affirmé sa volonté d'offrir à tous les collégiens du Bas-Rhin les conditions matérielles d'une scolarité réussie.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 les crédits correspondants à l'ensemble de ces actions.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Primitif 2020	Budget
D	52010	F	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	81 000,00	126 000,00	
D	52010	I	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	22 943 982,00	23 136 698,32	
D	52020	F	Maintenance courante des collèges publics	937 400,00	937 400,00	
D	52030	F	Equipement matériel et mobilier des collèges publics	0,00	78 096,00	
D	52030	I	Equipement matériel et mobilier des collèges publics	3 956 500,00	1 934 000,00	
D	52040	F	Fonctionnement des collèges publics	13 366 500,00	13 619 395,00	
D	52050	I	Participation aux investissements des collèges privés	600 000,00	856 437,00	
D	52060	F	Fonctionnement des collèges privés	3 989 500,00	4 029 395,00	
			TOTAL	45 874 882,00	44 717 421,32	

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Primitif 2020	Budget
R	52010	F	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	30 000,00	30 000,00	
R	52010	I	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	140 833,00	300 833,00	
R	52040	F	Fonctionnement des collèges publics	2 820 000,00	2 790 000,00	
			TOTAL	2 990 833,00	3 120 833,00	

Pour 2020, le budget est proposé à hauteur de 44 717 421 € et recouvre quatre grands postes de dépenses :

- Une programmation immobilière engagée pour garantir dans la durée l'adaptation des établissements publics aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles, réglementaires et de sécurisation.

- Le développement des usages numériques, au travers du Plan numérique dans les collèges publics, comme outils indispensables au fonctionnement de l'établissement ainsi qu'au titre de ses potentialités pédagogiques. Le Département investit, à ce titre, massivement pour permettre un accès haut débit à chaque collège public, le renouvellement des matériels, la maintenance informatique de ces derniers, la poursuite d'expérimentations innovantes ainsi que l'accompagnement des établissements dans l'utilisation de l'environnement numérique de travail (ENT).
- L'attribution de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour les collèges publics, elle s'élève à 9 463 344 € en 2020, soit une augmentation de 6,49 % par rapport à 2019. Cette augmentation est liée d'une part, à la hausse des prix de l'énergie (+6% pour l'électricité et +3% pour le gaz), à la variation du nombre d'élèves et d'autre part, au réajustement de la viabilisation et de l'entretien tenant compte des dépenses réelles constatées pour 2018.
- Par ailleurs, il revient au Département de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement à chacun des 13 collèges privés sous contrats d'association. Les modalités de calcul des dotations de fonctionnement pour 2020 et la répartition des dotations de fonctionnement 2020 (forfait d'externat part fonctionnement matériel et part personnel) qui déterminent le montant des dotations de fonctionnement pour 2020 seront soumis à l'approbation de la Commission Permanente le 10 février 2020. Enfin au-delà de cette stricte obligation légale, le Département a adopté le principe d'un soutien financier volontariste aux dépenses d'investissement de ces 13 collèges privés sous contrat.

Les recettes qu'il est proposé d'inscrire pour l'année 2020 sont estimées à 3 120 833 €. Elles concernent essentiellement le reversement de la participation aux charges de personnels au titre des services de restauration, par les collèges au Département.

52010 – Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics

Crédits proposés au BP 2020 : 23 262 698,32 €

- Investissement : 23 136 698,32 €
- Fonctionnement : 126 000 €

1. LES QUATRE AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Le Département s'est engagé depuis le transfert de compétence des collèges en 1985 dans une politique volontariste de construction, de reconstruction, d'agrandissement et de restructuration des collèges publics.

Malgré la forte contrainte budgétaire qui pèse sur la collectivité, le Département a affirmé sa volonté d'offrir à tous les collégiens du Bas-Rhin les conditions matérielles d'une

scolarité réussie.

C'est ainsi que le Conseil départemental a décidé lors de sa session plénière du 20 mars 2017 de renforcer l'action du Département au bénéfice des établissements scolaires qui n'ont pas encore fait l'objet d'une restructuration d'envergure, au travers d'une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse à hauteur de 15 millions d'euros par an jusqu'à la fin du mandat (soit 60 millions d'euros sur la période 2017-2020) intégrant la poursuite des opérations engagées lors du mandat précédent et le lancement de nouvelles opérations collèges (14 collèges concernés)

Lors de la séance plénière du 25 juin 2018, il a été décidé de renforcer davantage cette action par l'intégration de 18 nouveaux établissements, sur la base d'un engagement complémentaire estimé à hauteur de 60 millions d'euros, sous réserve des études de programmation permettant de définir le périmètre d'intervention sur chaque projet ainsi que les enveloppes budgétaires. L'objectif pour ces opérations complémentaires est de lancer les études de conception et certains travaux avant la fin du mandat.

Cette programmation s'appuie sur une volonté d'agir à long terme de manière optimale et globale. Les études de définition des besoins réalisées ou en cours englobent :

- Une CONCERTATION GLOBALE avec l'ensemble des usagers pour prendre en compte l'ensemble des dysfonctionnements et des évolutions (dont l'usage du numérique),
- Une ÉVOLUTION DES EFFECTIFS qui modifie le nombre d'élèves par classe, y compris dans des collèges ruraux épargnés jusqu'alors (révision de la surface des salles),
- Une PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE LA CARTE SCOLAIRE nécessitant de préparer l'avenir sur des secteurs particulièrement en tension, à l'instar de Strasbourg Nord,
- Une APPROCHE THERMIQUE PLUS POUSSÉE, en cohérence avec la stratégie sur la transition énergétique de la collectivité, adoptée en mars 2019,
- Une ANTICIPATION de l'évolution DE LA RÉGLEMENTATION 2020 sur la QUALITÉ DE L'AIR,
- Une MISE AUX NORMES RÉGLEMENTAIRE et une vétusté des ouvrages plus importante que prévue,
- Des ÉVOLUTIONS D'OPÉRATIONS qui génèrent davantage de nuisances pour le fonctionnement de l'établissement pendant les travaux, à prendre en compte.

Cette politique d'investissement immobilier répond à la volonté de donner aux élèves et aux enseignants des conditions de travail les plus performantes possibles, adaptées aux besoins de la société moderne et s'articulent autour de 4 axes :

Axe 1 - L'adaptation des capacités d'accueil

Pour pouvoir répondre aux enjeux de la carte scolaire sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, marqué par une dynamique urbaine forte et nécessitant des mesures immobilières et éducatives, le Conseil départemental a décidé, lors de sa session plénière du 13 décembre 2018, d'intégrer dans son programme pluriannuel d'investissement 3 sites complémentaires que sont la restructuration des collèges Solignac à Strasbourg et Katia et Maurice Kraft à Eckbolsheim ainsi que la construction d'un nouveau collège à l'est de Strasbourg. L'engagement pour ces 3 établissements est estimé à 40 M€ supplémentaires.

Une réflexion s'est engagée visant à modifier la carte scolaire de manière à adapter les flux de collégiens avec le réseau des établissements actuels. Toutefois quand cette solution ne permet pas de répondre aux besoins, le Département adapte la capacité des collèges publics aux effectifs réels d'élèves les fréquentant.

La révision de la carte scolaire apportera les éléments nécessaires au pilotage du programme immobilier des collèges tout en prenant en compte la volonté de promouvoir la mixité sociale dans les établissements, notamment sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Axe 2 - L'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires et la modernisation du cadre de vie

Les collèges construits entre 1960 et 1975 sont de type « industrialisé béton ». Leur conception et leur organisation d'origine ne répondent plus aux pédagogies actuelles et les locaux présentent souvent des conditions de confort assez sommaires. De plus, du fait de l'évolution réglementaire, des travaux sont nécessaires pour assurer le respect des normes, notamment en termes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Les opérations menées sur les collèges existants permettent une reconfiguration fonctionnelle complète des locaux, inclus dans le périmètre d'intervention, sur la base du référentiel applicable au neuf, une modernisation des installations techniques, un traitement des enveloppes des bâtiments et une mise aux normes réglementaires.

Un collège ainsi restructuré équivaut à un établissement neuf, pour un coût optimisé.

Axe 3 - Le maintien et l'amélioration du patrimoine

Le Département du Bas-Rhin a en charge 90 collèges publics (dont l'Ecole Européenne de Strasbourg), ce qui représente une surface de plancher de l'ordre de 570 000 m².

En parallèle aux programmes de reconstruction, d'extension et de restructuration lourde, le Département s'attache, dans le cadre des activités de maintenance, à assurer la pérennité de ce patrimoine, et à le remettre à un niveau d'usage compatible à la fois avec les besoins des utilisateurs et avec la réglementation, notamment en matière de sécurité.

Les opérations en cours intègrent les engagements de la charte de développement durable applicable aux bâtiments départementaux ainsi que les objectifs de transition énergétique.

Lors de l'Assemblée plénière du 4 avril 2019, le Département du Bas-Rhin a adopté le plan d'actions en vue du déploiement de la stratégie départementale en faveur de la transition énergétique et écologique.

Les résultats à atteindre pour les bâtiments départementaux et les collèges sont d'une part de réduire les consommations énergétiques de 40% d'ici 2030 par rapport à 2010 et d'autre part, de recourir aux énergies renouvelables pour couvrir 50% des consommations de ces bâtiments d'ici 2030.

L'orientation prise est de concevoir les bâtiments départementaux et les collèges du 21^{ème} siècle, sobres et innovants.

Les leviers d'actions sont les suivants :

- Fixer des objectifs de performance pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance, à savoir : bâtiment passif ou à énergie positive pour les constructions neuves, BBC à minima pour les rénovations globales et BBC compatible lors des travaux de maintenance,
- Développer les raccordements en réseau de chaleur et les alimenter en énergies renouvelables,
- Elaborer un plan de déploiement photovoltaïque sur le patrimoine départemental,
- Organiser la surveillance de la bonne qualité de l'air intérieur dans les collèges.

Axe 4 - La sécurisation des collèges

Dans un contexte national de tensions sécuritaires, le Département du Bas-Rhin accompagne les collèges publics dans l'amélioration de la sécurisation des établissements.

Cet accompagnement s'est traduit en 2019 par la réalisation de travaux de renforcement de clôtures, de mise en place de dispositifs ou de compléments de dispositifs de contrôles d'accès techniques (digicodes, visiophones, ouverture à distance des portails et portillons, etc...), de modernisation des systèmes d'alarmes (signaux sonores multiples pour donner une information quant à la nature du risque : évacuation, intrusion, confinement). Il est proposé que ces travaux se poursuivent en 2020. Ils seront complétés par la sécurisation des entrées dans les collèges publics, zones les plus exposées aux attaques par voitures béliers (études en 2018-2019 et mise en œuvre 2018-2020).

2. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

L'Assemblée départementale a décidé lors de sa session plénière du 20 mars 2017 (délibération CD/2017/012) de renforcer l'action de la collectivité au bénéfice des établissements scolaires publics qui n'ont pas encore fait l'objet d'une restructuration d'envergure, en adoptant une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse à hauteur de 15 millions d'euros par an jusqu'à la fin du mandat (soit 60 millions d'euros sur la période 2017-2020). Les actions identifiées ont toutes été lancées pour 14 collèges à l'exception des Segpa de Saverne « Les Sources » et de Stockfeld à Strasbourg pour lesquelles le Département attend confirmation du maintien de la filière par l'Education nationale.

Lors de la séance plénière du 25 juin 2018 (délibération CD/2018/022), il a été décidé de renforcer encore d'avantage cette action par l'intégration de 18 nouveaux établissements dans ce dispositif, sur la base d'un engagement complémentaire estimé à hauteur de 60 millions d'euros, sous réserve de finalisation de l'ensemble des études de programmation permettant de définir le périmètre d'intervention sur chaque projet ainsi que les enveloppes budgétaires. L'objectif pour ces opérations complémentaires est de lancer les études de conception et certains travaux avant la fin du mandat. Les crédits proposés pour la période 2019-2021 s'élèvent à 50 millions d'euros dans le cadre du PPI1

(programme pluriannuel d'investissement) et à 33 millions d'euros pour le PPI2.

Pour pouvoir répondre aux enjeux de la carte scolaire sur le territoire de l'EMS, marqué par une dynamique urbaine forte et nécessitant des mesures immobilières et éducatives, le Conseil départemental a décidé, lors de sa session plénière du 13 décembre 2018, d'intégrer dans son programme pluriannuel d'investissement des collèges 3 sites complémentaires que sont la reconstruction des collèges Solignac à Strasbourg et Katia et Maurice Kraft à Eckbolsheim ainsi que la construction d'un nouveau collège à l'est de Strasbourg. L'engagement pour ces 3 établissements est estimé à 40 M€ supplémentaires. Les études de programmation sont en cours pour les 2 premières opérations citées.

L'ensemble des études de programmation s'appuie sur une volonté d'agir à long terme de manière optimale et globale. Les études de définition des besoins réalisées ou en cours englobent :

- Une concertation globale avec l'ensemble des usagers pour prendre en compte l'ensemble des dysfonctionnements et des évolutions (dont l'usage du numérique) ;
- Une évolution des effectifs qui modifie le nombre d'élèves par classe, y compris dans des collèges ruraux épargnés jusqu'alors (révision de la surface des salles) ;
- Une prise en compte des enjeux de la carte scolaire nécessitant de préparer l'avenir sur des secteurs particulièrement en tension, à l'instar de Strasbourg Nord ;
- Une approche thermique plus poussée, en cohérence avec la stratégie sur la transition énergétique de la collectivité, adoptée en mars 2019 ;
- Une anticipation de l'évolution de la réglementation 2020 sur la qualité de l'air ;
- Une mise aux normes réglementaires et une vétusté des ouvrages plus importante que prévue ;
- Des évolutions d'opérations qui génèrent davantage de nuisances pour le fonctionnement de l'établissement pendant les travaux, à prendre en compte.

A ce jour, l'enveloppe budgétaire envisagée pour mener à bien ce programme pluriannuel d'investissement ambitieux est estimée à 214 M€, avec une dépense réelle de l'ordre de 90 millions d'euros sur la période 2019-2021.

Certaines études de programmation sont toujours en cours.

2.1- Les opérations en cours sur les collèges gérés par le Département (hors opérations spécifiques sur restaurants scolaires)

⇒ Le Collège «**Romain Rolland**» à **Erstein** – capacité 900 + SEGPA (**PPI1**) 

L'abandon du projet de construction d'un deuxième collège à Erstein a conduit le Département à revoir le périmètre du projet de réhabilitation du collège Romain Rolland. La réhabilitation a été menée en deux sous-opérations :

- Réhabilitation de la ½ pension :
Livrée en 2014, l'opération est soldée.

- Restructuration du Collège :
Le collège a été redimensionné à 900 + SEGPA afin de pouvoir faire face aux éventuelles augmentations d'effectifs du secteur. Cette sous-opération s'est déroulée en tranches de 2014 à 2018.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture WEBER&KEILING qui a débuté les études de conception en 2013.

La reconstruction des logements a été livrée en mars 2015, l'extension de l'externat a été livrée fin 2016. Le nouveau bâtiment dédié à la SEGPA ainsi que l'ancien externat restructuré ont été livrés fin 2017. Les travaux d'aménagements extérieurs sont venus clôturer le chantier à l'été 2018.

Les crédits prévus en 2020 permettront de payer le solde des derniers travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme pour les deux sous-opérations s'élève à 20 000 000 € : 18 500 000 € pour la restructuration du collège.

Crédits proposés au BP 2020 : 500 000 €

⇒ Le Collège **de Brumath (PPI1)**

Au vu des évolutions d'effectif et de la vétusté de certains locaux, la Commission permanente du Département a décidé (délibération N° CP/2017/465) de procéder à l'extension et la restructuration des externats de ce collège. Le bâtiment de la demi-pension est hors périmètre du programme.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au cabinet OSLO en 2017.

La construction de l'externat est en cours et depuis la rentrée de septembre 2018, le collège utilise des locaux modulaires et l'externat A pour assurer le fonctionnement en toute sécurité.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettront de construire le nouvel externat, puis de débiter la restructuration de l'externat A.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 14 850 000 €, incluant les fouilles archéologiques, le traitement de l'amiante ainsi que la construction et le raccordement à une chaufferie collective biomasse.

Crédits proposés au BP 2020 : 3 000 000 €

⇒ Le Collège **Galilée de Lingolsheim(PPI1)**

Pour faire face à la fermeture du bâtiment historique pour défaut structurel en septembre 2014 et en raison de l'inadéquation de la solution transitoire d'accueil au Lycée Couffignal de Strasbourg, le collège Galilée est accueilli dans des locaux modulaires installés dans la cour de l'établissement depuis mars 2015.

Par délibération CP/2017/402 du 9 octobre 2017 le Département a décidé de rénover et restructurer le bâtiment historique. L'opération consiste à restructurer le bâtiment avec pour objet principal de renforcer les structures béton existantes tout en intégrant une rénovation de l'ensemble des espaces. La capacité d'accueil après travaux sera de 500

élèves.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet GIROLD en 2016. Le chantier est en cours depuis juillet 2018, les nouveaux locaux seront mis en service début 2020. Les travaux d'aménagements extérieurs seront réalisés au premier semestre 2020, après dépose du collège modulaire.

Les crédits inscrits en 2020 permettent de poursuivre les travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 11 477 481,91 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 800 000 €

⇒ Le Collège « **Françoise Dolto** » de **REICHSHOFFEN (PPI1)**

Le collège Françoise DOLTO de Reichshoffen a été conçu en 1966, des extensions ont été construites en 1977 et 1996 afin de répondre aux évolutions des besoins.

Le bâtiment D intégrant le restaurant scolaire a été partiellement réhabilité en 2002. Les études de faisabilité et de programmation ont fait ressortir la nécessité de restructurer partiellement le site pour améliorer sa fonctionnalité. Par ailleurs, compte tenu de la topographie et de la déclivité naturelle du site, aucun des bâtiments du collège n'est actuellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Très vétustes, les ateliers SEGPA nécessitent une rénovation en profondeur.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Baussan-Palanche en 2018.

L'appel d'offres des entreprises est en cours et les travaux débuteront avant l'été 2020.

Les crédits inscrits en 2020 permettent de lancer les travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 7 600 000 €

Crédits proposés au BP 2020 : 1 400 000 €

⇒ Le Collège **Baldung Grien de Hoerd**t (PPI1)

Le périmètre du projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège Baldung Grien de Hoerd, de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique (rénovation passive) et fonctionnel.

Par délibération CP/2019/469 du 4 novembre 2019, le Département a décidé le lancement des travaux de restructuration du collège.

Les études de programmation ont été réalisées en interne.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Aubry Lieutier en 2019.

Les crédits inscrits en 2020 permettent de finaliser les études de conception, de lancer la consultation des entreprises et de débiter les travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 7 400 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 1 000 000 €

⇒ Le Collège ***Kléber de Haguenau (PPI1)***

Le périmètre du projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège Kléber de Haguenau, de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique.

Par délibération CP/2019/ 284 du 8 juillet 2019, le Département a décidé d'engager l'opération de restructuration du collège.

Les crédits inscrits en 2020 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 9 110 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 300 000 €

⇒ Le Collège « ***Maurois» de Bischwiller (PPI2)***

Le périmètre du projet consiste à restructurer partiellement le site du collège André Maurois de Bischwiller pour permettre la fusion des collèges Ex-Saut du Lièvre et André Maurois, de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique et fonctionnel.

Par délibération CP/2018/370 du 12 novembre 2018, le Département a décidé de lancer la restructuration partielle du collège André Maurois.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Larche-Metzger en octobre 2019.

Les crédits prévus en 2020 permettront de poursuivre les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 9 000 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 500 000 €

⇒ Le Collège ***des Châteaux de Châtenois (PPI2)***

Le périmètre du projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège des châteaux de Châtenois, de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique et fonctionnel.

Par délibération CP/2019/ 284 du 8 juillet 2019, le Département a décidé d'engager l'opération de restructuration lourde du collège.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire pour 2020 permettent de finaliser le concours de maîtrise d'œuvre et de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 11 160 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 200 000 €

⇒ Le Collège **du Klosterwald de Villé (PPI2)**

L'intervention sur cet établissement concerne la reprise de l'étanchéité des toitures terrasses et des traitements de certaines façades permettant de garantir la pérennité des ouvrages dans le temps.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire pour 2020 permettent de démarrer les travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 1 200 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 510 000 €

⇒ Le Collège **de la Haute-Bruche de Schirmeck (PPI2)**

L'intervention sur cet établissement concerne la reprise des façades des bâtiments de la cité scolaire. La réflexion sur la création d'une chaufferie collective permettant de fournir des calories à l'établissement ainsi qu'aux établissements publics, voire logements à proximité est hors périmètre et sera portée en lien avec la Communauté des Communes de la Bruche, la Commune de Schirmeck et la SIBAR.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire pour 2020 permettent de poursuivre les travaux de ravalement des façades.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 2 750 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 1 200 000 € en dépenses et 160 000 € en recettes

⇒ Le Collège **Val de Moder de La Walck (PPI2)**

L'intervention sur cet établissement concerne la sécurisation des accès et abords en lien avec le projet de rénovation de voirie de la commune.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études SFI en 2019 et les études de conception sont en cours.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de finaliser les études de conception, lancer la consultation des entreprises et réaliser les travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 800 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 700 000 €

⇒ Le Collège **Tomi Ungerer de Dettwiller (PPI2)**

Le collège Tomi Ungerer, d'une capacité de 300 élèves construit en 1990 nécessite une réhabilitation partielle afin d'améliorer les performances thermiques de l'enveloppe et de mettre en conformité réglementaire y compris accessibilité les locaux.

Par délibération CP/2019/ 284 du 8 juillet 2019, le Département a décidé d'engager l'opération de restructuration du collège.

Les crédits inscrits en 2020 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 3 340 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 310 000 €

⇒ Le Collège **de Herrlisheim (PPI2)**

Le périmètre du projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège Simone Veil de Herrlisheim, de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique et fonctionnel.

Par délibération CP/2019/ 363 du 30 septembre 2019, le Département a décidé d'engager l'opération de restructuration lourde du collège.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 9 800 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 200 000 €

⇒ Le Collège **La Pierre Polie de Vendenheim(PPI2)**

Le périmètre du projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège Pierre polie de Vendenheim, de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique et fonctionnel.

Par délibération CP/2019/ 284 du 8 juillet 2019, le Département a décidé d'engager l'opération de restructuration du collège.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 7 390 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 590 000 €

⇒ Le Collège **Leclerc de Schiltigheim (PPI2)**

Le projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège Leclerc, y compris les bâtiments de logements de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique.

Par délibération CP/2019/ 363 du 30 septembre 2019, le Département a décidé d'engager l'opération de restructuration partielle du collège.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 7 500 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 200 000 €

⇒ Le Collège **Lezay Marnésia de Strasbourg (PPI2)**

Le périmètre du projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège Lezay Marnesia de Strasbourg, de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique.

Par délibération CP/2019/ 284 du 8 juillet 2019, le Département a décidé d'engager l'opération de restructuration du collège.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 6 970 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 620 000 €

⇒ Le Collège **du Ried de Bischheim (PPI2)**

Le périmètre du projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège du Ried de Bischheim, de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique et fonctionnel.

Par délibération CP/2019/ 363 du 30 septembre 2019, le Département a décidé d'engager l'opération de restructuration lourde du collège.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 11 200 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 400 000 €

⇒ Le Collège ***Pierre Claude de Sarre-Union (PPI2)***

Le périmètre du projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège Pierre Claude de Sarre-Union, de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique.

Par délibération CP/2019/ 284 du 8 juillet 2019, le Département a décidé d'engager l'opération de restructuration du collège.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 3 460 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 50 000 €

⇒ Le Collège ***Jean-Jacques Waltz de Marckolsheim, dit Hansi***

Faisant suite à l'expertise en cours sur la dalle haute de la salle polyvalente du collège, le périmètre de l'opération inclut les travaux de renforcements structurels.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de lancer les travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 500 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 500 000 €

⇒ Le Collège ***Les Cigognes de Gerstheim (PPI2)***

Les études de programmation sont en cours pour permettre de définir le périmètre d'intervention du projet.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de poursuivre les études de programmation et de lancer la consultation du maître d'œuvre.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 3 000 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 50 000 €

⇒ Le Collège ***Solignac de Strasbourg (PPI3)***

Les études de programmation sont en cours pour permettre de définir le périmètre d'intervention du projet.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de poursuivre les études de programmation et de lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 12 500 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 150 000 €

⇒ Le Collège ***Katia et Maurice Krafft de Eckbolsheim (PPI3)***

Les études de programmation sont en cours pour permettre de définir le périmètre d'intervention du projet.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de poursuivre les études de programmation et de lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 14 500 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 250 000 €

⇒ Le Collège ***Strasbourg Est – Deux Rives (PPI3)***

Les études de programmation sont en cours pour permettre de définir le périmètre d'intervention du projet.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de lancer les études de programmation et de lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 13 000 000 €.

Crédits proposés au BP 2020 : 200 000 €

Se rajoute un crédit de fonctionnement de **1 000 €** pour le versement d'indemnités de jury de concours et de **125 000 €** pour indemnités aux architectes non retenus (concours collège de Bischwiller).

2.2 – La restructuration des restaurants scolaires

La modernisation des cuisines permet de faciliter le travail des agents et surtout de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Actuellement 70 établissements publics possèdent un restaurant dont 64 ont été créés par le Département ou ont déjà été restructurés. Lors de travaux dans un collège public bénéficiant de la restauration scolaire, la continuité du service de restauration est toujours maintenue.

⇒ La Restauration scolaire du Collège « **Bastberg» de Bouxwiller (PPI1)**

Ce restaurant scolaire est l'un des restaurants les plus importants situés dans un collège public du Bas-Rhin. En plus des collégiens, il accueille des lycéens du Lycée Zeller.

Un diagnostic datant de 2013 préconisait de restructurer l'ensemble de la zone technique, d'optimiser le fonctionnement sur les deux niveaux, d'agrandir l'espace dédié à la restauration, et de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'espace de restauration. Le programme a été élaboré sur cette base et la restructuration des salles à manger a également été intégrée.

Le restaurant scolaire sert en moyenne 900 repas par jour, le dimensionnement retenu pour le restaurant, après travaux est de 1 000 repas/jour.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées à TOPIC architectes le 2 novembre 2015. Les travaux ont débuté en janvier 2018 et la livraison de l'opération a été réalisée en octobre 2018 pour permettre la mise en service de cette cuisine de production après les congés de la Toussaint 2018.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettront de payer le solde des derniers travaux

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 2 000 000 €

Crédits  posés au BP 2020 : 116 436,79 € en dépenses et 140 833,00 € en recettes

⇒ Le Collège **François Truffaut de Strasbourg (PPI1)**

Ce restaurant scolaire accueille également des élèves des écoles primaires de la Ville de Strasbourg. Le périmètre de l'opération comprend la réorganisation des flux, la restructuration des espaces de la cuisine et partiellement des salles à manger.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2020 permettent de poursuivre les études de conception et de lancer la consultation des entreprises.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 1 000 000 €.

Une participation de la Ville de Strasbourg reste à définir au prorata des rationnaires

Crédits proposés au BP 2020 : 150 000 €

2.3. – Les travaux menés par les autres collectivités dans les cités scolaires

⇒ La participation au financement **de la reprise du réseau de chauffage interne à la Cité scolaire Kléber à Strasbourg (PPI1)**

Les systèmes de production et de distribution de chauffage de l'ensemble de la cité scolaire étaient vétustes. La Région s'est engagée dans un projet de reprise complète des installations de chauffage du lycée et du collège Jean-Baptiste Kléber. Le projet permettra également au site d'être raccordé au réseau de chaleur biomasse du quartier du Wacken alimenté à plus de 50% par des énergies renouvelables (plaquettes forestières et rafles de maïs).

Crédits proposés au BP 2020 : 60 000 €

⇒ La participation au financement de la restructuration des salles de restauration du restaurant scolaire du **Lycée Schuman de Haguenau**

Crédits proposés au BP 2020 : 200 000 €

⇒ La participation au financement de la demi-pension **Collège Nelson Mandela à Illkirch**

Il s'agit d'un projet de la Ville d'Illkirch dans le cadre de la reconstruction de l'école Liebermann - demi-pension pour accueillir et offrir un service de restauration de proximité aux collégiens de l'établissement Nelson Mandela à Illkirch (MOA Ville).

Les rationnaires du collège sont actuellement accueillis par Lycée Le Corbusier.

Crédits proposés au BP 2020 : 400 000 €

2.4. – La mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée dans les collèges (ADAP)

Le 6 juillet 2015 l'Assemblée plénière du Conseil Départemental a adopté l'agenda

d'accessibilité programmée de ses établissements recevant du public (délibération CD/2015/82 du 6 juillet 2015).

L'agenda d'accessibilité programmée assorti d'un échéancier prévisionnel de travaux a été déposé en Préfecture en septembre 2015.

Les moyens de la Collectivité – comme presque tous les autres Maîtres d'Ouvrage publics - n'ayant pas permis de respecter l'échéance de 2015 pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti recevant du public, le législateur a autorisé les Maîtres d'Ouvrage à reporter de 9 ans la finalisation de la mise en accessibilité de leur patrimoine.

Le programme d'investissement dans les collèges au titre de l'ADAP représente 18 M € qui seront financés par le budget départemental en fonction de ses possibilités d'ici 2024. A noter que les principes retenus pour la priorisation des interventions sont :

- l'optimisation de l'efficacité de l'euro investi, en privilégiant des interventions peu onéreuses permettant de rendre des établissements accessibles ;
- le maillage territorial visant à réduire progressivement la distance maximale qu'un collégien aurait à parcourir pour accéder de son domicile à un collège accessible.

Pour l'année 2020, 18 collèges seront traités dans le cadre de l'ADAP.

Crédits proposés au BP 2020 : 1 000 000 €

2.5. – Les travaux de gros entretien dans les collèges

Crédits proposés au BP 2020 : 7 580 261,53 € en investissement

Les travaux d'entretien et de modernisation des collèges visent à assurer la pérennité des bâtiments et des installations techniques.

La sécurité est une préoccupation majeure et l'année 2020 permettra de poursuivre les travaux engagés sur les différents collèges.

Il est proposé d'inscrire un crédit de **7 130 261,53 €**. Le programme détaillé des travaux d'entretien et de maintenance mis au point avec les conseillers départementaux de chaque canton sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

La priorisation des travaux s'organise selon les critères suivants :

- conformité réglementaire
- sécurité des personnes
- pérennité des ouvrages et notamment du clos et couvert
- maîtrise de l'énergie
- adaptation aux évolutions d'effectifs et aux méthodes d'enseignement.

Dans un souci d'optimisation des dépenses énergétiques, il est proposé que l'opportunité de raccorder nos collèges publics à un réseau de chaleur collectif soit systématiquement étudiée. Le cas échéant, le Département contribuera ou portera des projets de construction de chaufferie collective. Ces projets permettront également de recourir aux énergies renouvelables.

Il est proposé d'inscrire un crédit de **450 000 €** pour le remplacement du matériel de cuisine dans les demi-pensions afin de remplacer les équipements vétustes et de se conformer aux normes de sécurité.

52010- Recettes – Constructions, restructuration et gros entretiens des collèges publics

Crédits proposés en recettes au BP 2020 : 30 000 €

Le Département a recours au dispositif des certificats d'économie d'énergie pour valoriser les travaux d'économie d'énergie réalisés sur son patrimoine.

Ces certificats d'économie d'énergie (CEE) sont vendus à des acteurs économiques dans le cadre du dispositif CEE, lorsque le contexte est favorable, générant une recette prévisible de **30 000 €** pour 2020.

52020 – Maintenance courante des collèges publics

Crédits proposés au BP 2020 : **937 400 €** en fonctionnement.

1- Entretien des bâtiments des collèges

Ces crédits de fonctionnement s'inscrivent dans l'approche globale de l'entretien des collèges. Concourant aux mêmes objectifs que les travaux de gros entretien, ils feront l'objet d'une mise au point avec les conseillers départementaux de chaque canton, et le détail des travaux retenus sera soumis à l'approbation de la Commission permanente. Les crédits proposés s'élèvent à **932 400 €** pour 2020.

2- Etudes portant sur le patrimoine des collèges

Il est proposé d'inscrire un crédit d'études de **5 000 €** pour 2020 servant à finaliser certaines levées topographiques ou architecturales dans le patrimoine des collèges publics.

52030 - Équipement matériel et mobilier des collèges publics

Crédits proposés au BP 2020 : 2 012 096 €

Équipement informatique

Plan numérique des collèges et câblages

Crédits proposés au BP 2020 : **500 000 €**

Le Département finance les équipements des collèges publics faisant l'objet de

restructurations pour certains de leurs locaux ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel vétustes dans l'ensemble des collèges publics.

Equipeement en mobilier et matériel

Crédits proposés au BP 2020 : 559 000 €

Le Département finance les équipements des collèges publics faisant l'objet de restructurations pour certains de leurs locaux ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel vétustes dans l'ensemble des collèges publics.

Equipeement informatique

Crédits proposés au BP 2020 : 750 000 €

Le Département a historiquement soutenu le développement du numérique dans les collèges publics, au bénéfice des collégiens bas-rhinois.

Le Plan numérique 2018-2020 adopté par l'Assemblée départementale lors de la séance plénière du 11 décembre 2017 (CD/2017/098) marque l'ambition du Département de poursuivre cette ouverture à la révolution numérique pour les collégiens et la communauté éducative dans le collège.

Dans ce cadre il est proposé, en investissement, de :

- poursuivre l'amélioration des connexions haut-débit. A ce jour 82 collèges publics bénéficient d'un accès haut débit de 10 mégabits. En 2019, 8 collèges supplémentaires bénéficieront de cet accès haut-débit pour permettre l'utilisation de l'ENT et des ressources pédagogiques en ligne ;
- de contribuer au financement de l'accès à l'espace numérique de travail des collèges publics dans le cadre du marché porté par la Région et les Départements du Grand Est ;
- poursuivre l'amélioration de l'infrastructure réseau interne aux collèges publics et ainsi mettre à niveau l'ensemble des câblages, des serveurs et du matériel actif de tous les collèges publics permettant la mise en place d'une maintenance des équipements à distance.

A ce titre, les deux Départements d'Alsace et la Région ont décidé de poursuivre le groupement de commandes permettant de satisfaire les besoins des établissements dont ils ont la charge dans un souci d'optimisation des dépenses (CD/2017/098). Pour permettre aux collèges de développer l'usage du numérique dans les enseignements, les travaux émergeant habituellement sur l'enveloppe générale de maintenance sont complétés par une enveloppe dédiée. Ce crédit supplémentaire de 500 000 € a été décidé lors de l'adoption du plan numérique 2018-2020 adopté par l'Assemblée départementale lors de la séance du 11 décembre 2017 (CD/2017/098).

- poursuivre l'accompagnement vers l'usage des Equipements Individuels Mobiles (EIM) : tablettes, classes mobiles ou smartphone. Désormais outils incontournables, ils permettent aux enseignants de mettre en œuvre une pédagogie active et différenciée pour chaque élève. A ce jour 24 collèges publics bénéficient d'une couverture wifi de leurs zones pédagogiques. Dans le cadre du plan numérique 2018-2020 adopté par l'assemblée départementale lors de la

séance du 11 décembre 2017 (CD/2017/098), le Département va étendre les couvertures wifi sur 28 collèges supplémentaires en 2019.

Maintenance informatique de l'ENT

Crédits proposés au BP 2020 € : 125 000 € 

Cette redevance est versée annuellement à la société KOSMOS pour assurer la maintenance de l'espace numérique de travail (ENT) Mon Bureau numérique, déployé dans les 89 collèges du Bas-Rhin depuis la rentrée 2018.

Logiciel de restauration

Crédits proposés au BP 2020 : 78 096 €

L'outil PRESTO actuellement utilisé par ces établissements n'est plus maintenu en opérationnalité par l'Education nationale depuis le transfert de la mission « restauration » aux collectivités locales. Les fonctionnalités de cet outil ne permettront au Département ni de répondre aux nouvelles obligations posées par la loi agriculture et alimentation du 30 octobre 2018 (notamment en terme de traçabilité de l'origine des produits) ni de construire une véritable politique de restauration scolaire de qualité dans les collèges.

Dans ce contexte les trois collectivités alsaciennes ont élaboré, avec un groupe de travail composé de gestionnaires et cuisiniers, un cahier des charges recensant leurs besoins en vue d'acquiescer un nouvel outil de gestion de la restauration dans les collèges et lycées alsaciens.

La procédure d'appel d'offre lancée au 1er trimestre 2019 par la Région Grand Est est arrivée à son terme et a permis de retenir la société IANORD et son logiciel WEBGEREST.

Le déploiement opérationnel de ce logiciel aux 71 restaurants scolaires bas-rhinois se déroulera sur deux années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

52040 – Fonctionnement des collèges publics

Crédits proposés au BP 2020 : 13 619 395 €

Le Département a la charge du fonctionnement des collèges publics. En vertu de l'article L213-2 du Code de l'éducation, il en assure le fonctionnement au moyen de dotations financières.

Lors de la session plénière du 4 novembre 2019, le Conseil Départemental a approuvé les critères de calcul et de répartition des dotations globales de fonctionnement pour 2020 (CD/2019/062).

Les crédits proposés à hauteur de 13,08 M€ tiennent compte d'une réserve de 1,2 M€ pour la location des installations sportives, de 0,55 M€ pour les entrées et les frais de transport de l'activité « piscine » et de 0,25 M€ pour l'attribution éventuelle de dotations complémentaires pour les ajustements des charges de viabilisation au cours de l'exercice 2020.

Par ailleurs, dans le cadre du plan numérique 2018-2020, les crédits permettront au Département de :

- poursuivre l'expérimentation AMICo (Assistant maintenance informatique des collèges), en lien avec l'Académie de Strasbourg dans le cadre du marché porté par le groupement d'achat mutualisé avec le Département du Haut-Rhin,
- raccorder l'ensemble des collèges publics au réseau Internet haut débit (IHDEAL). Il est proposé que 8 collèges supplémentaires soient raccordés en 2020, pour un budget de 531 000 €, soit une augmentation de 8,4% par rapport au BP 2019.

Formation, sensibilisation, accompagnement d'agents techniques des collèges par le LDA dans 70 collèges publics

Le Laboratoire départemental d'analyse apporte chaque année un accompagnement aux établissements scolaires afin de sécuriser l'organisation du service de restauration.

En fonction des besoins de chaque établissement, les prestations suivantes ont été réalisées, avec l'appui du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) :

- Accompagnement des responsables de restauration pour la mise à jour et l'utilisation quotidienne du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) ;
- Constitution et mise à disposition d'une base documentaire adaptée à chaque site ;
- Formation-sensibilisation des agents aux bases en matière d'hygiène alimentaire ;
- Réalisation de contrôles ponctuels du suivi du PMS ;
- Mise en œuvre des actions correctives.

Depuis le lancement de ce partenariat en 2013, 59 établissements publics ont bénéficié d'une prestation de la part du LDA. Le bilan pour ces établissements s'avère très positif. Dans l'ensemble, les équipes sur site ont adhéré à l'accompagnement et leur sensibilisation a permis de transformer la gestion du Plan de Maîtrise Sanitaire, souvent compris comme une charge administrative, en un outil d'amélioration continue.

Aussi, il est proposé de poursuivre cet accompagnement par le LDA pour l'année 2020 pour 11 collèges publics supplémentaires.

52040 – Recettes - Fonctionnement des collèges publics

Crédits proposés en recettes au BP 2020 : 2 790 000 €

Les recettes concernent la participation aux charges de personnels, adjoints techniques des collèges (ATC), des collèges publics disposant d'un service de restauration ou étant télérestaurés par un autre collège. Conformément aux délibérations de l'Assemblée plénière du 7 novembre 2005 (CG/G1) et du 20 juin 2016 (CD/2016/74), le taux de reversement au Département s'élève à 22,5% des recettes, dès lors que la restauration est assurée par le service de restauration du collège, et à 10 % si le collège est télérestauré. Ces taux sont appliqués sur l'ensemble des recettes, à l'exception des recettes correspondant aux repas des agents ATC.

52050 – Participation aux investissements des collèges privés

Crédits proposés au BP 2020 : 856 437 €

Jusqu'en 2015, le Département du Bas-Rhin accordait une aide aux investissements des collèges privés pour les travaux de construction, de restructuration, d'économie

d'énergie, de grosses réparations, de sécurité et de mise aux normes.

Lors de la séance plénière du 25 juin 2018, l'Assemblée départementale a adopté le principe d'une campagne d'investissement dès 2019 à destination des 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat (CD/2018/022).

Les critères d'intervention ciblés, par rapport à ceux définis en priorité pour les collèges publics, pourraient être les travaux de mise en sécurité des biens et des personnes, la mise en accessibilité, le déploiement numérique, dont le câblage, et hors équipement, la recherche de la performance énergétique.

Suite à l'appel à projets lancé en novembre 2018, 12 établissements privés sous contrat comprenant 13 collèges ont déposé une demande de subvention d'investissement pour un montant total de travaux de 14 483 527 € de 2019 à 2021, dont 11 demandes concernent des travaux réalisés en 2019, pour un montant total de 7 213 031 €.

Lors de sa séance du 8 juillet 2019, la Commission Permanente a attribué des subventions d'investissements départementaux à hauteur de 1 287 127 € pour 11 établissements privés (12 collèges) sous contrat avec l'Etat pour les travaux réalisés en 2019.

Pour 2020, une nouvelle campagne d'investissement est lancée à destination des 13 collèges privés sous contrat.

Les demandes de financement seront étudiées lors d'une commission consultative des investissements des collèges privés. Cette instance sera amenée à émettre un avis, dans un souci de cohérence d'analyse des besoins d'investissements immobiliers exprimés par les établissements.

Ces propositions d'aide à l'investissement seront ensuite soumises à l'approbation de la Commission permanente.

52060 – Fonctionnement des collèges privés

Crédits proposés au BP 2020 : 4 029 395 €

Le Bas-Rhin compte 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

L'article L442-9 du Code de l'éducation prévoit que les dépenses de fonctionnement de ces établissements soient prises en charge par le Département sous la forme de deux contributions forfaitaires annuelles par élève.

- Une dotation de fonctionnement matériel calculée par élève du 1er cycle égale au coût moyen d'un élève du public majoré de 5 % (décret n°85-728 du 12 juillet 1985) pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Conformément aux textes, et en application d'une stricte parité entre les moyens alloués aux collèges publics et ceux alloués aux collèges privés sous contrat d'association, cette dotation est calculée sur la base de la dotation de fonctionnement aux collèges publics, des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de renouvellement du matériel et du mobilier.
- une dotation calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle

est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. En l'absence de précisions sur les modalités de calcul des rémunérations, le Conseil Général, par décision du 15 décembre 2008 (CG/2008/134) a décidé, en concertation avec la Région et le Département du Haut-Rhin, de retenir la masse salariale des adjoints techniques des collèges publics, titulaires et contractuels, sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif 2007, et de ne pas appliquer de majoration.

Pour l'année 2020, il est proposé de reconduire le mode de calcul de 2019 en prenant en compte la masse salariale apparaissant au compte administratif de l'exercice 2018, correspondant aux adjoints techniques des collèges, titulaires et contractuels effectivement présents dans les collèges publics, et de ne pas appliquer de majoration.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 18 novembre 2019, a émis un avis favorable au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 520 – Gestion des collèges,

- décide de la poursuite pour 2020 des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyse du Bas-Rhin et les collèges publics concernés.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY